



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE
MERCREDI 13 AVRIL 2022 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 13 avril 2022 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
M. le conseiller Pierre-Yves Baril
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence :

Mme la conseillère Roxanne Gendron

Sont également présents :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière
M. Michel Simard, trésorier (par vidéoconférence)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 1.

22-04-099

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

22-04-100

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution
22-04-101

Annotation

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS
DE MARS 2022**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau

Commis secrétaire-réceptionniste 3 au 11

Jasmin Baril

Opérateur-concierge..... 1^{er} au 31

Martine Pilon

Opérateur-concierge..... (13 au 15), (27 au 29)

Marie-Noëlle Trudel

Préposée au bar/restaurant/quilles..... 4, 5 et 18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

22-04-102

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE
MARS 2022 TOTALISANT 648 794,77 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de mars 2022 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21866 à 21870 inclusivement

Pour la somme de : 11 947,21 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 503606 à 503713 inclusivement

Pour la somme de : 342 436,82 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 6260 à 6311 inclusivement

Pour la somme de : 152 834,26 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 8 à 12 inclusivement

Pour la somme de : 141 576,48 \$

Grand total : 648 794,77 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de mars 2022 totalisant 648 794,77 \$.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-04-103

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS
D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS
DU MOIS DE MARS 2022**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 mars 2022.

22-04-104

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE
1 341,51 \$ À M. SYLVAIN CLOUTIER (DEUXIÈME EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 277, un crédit de taxes foncières est accordé au propriétaire d'une nouvelle construction résidentielle, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle maison implantée sur le terrain situé au 43, rue des Bouleaux se qualifie au programme de crédit selon l'article 4.1 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a réglé toutes les taxes foncières du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 couvrant ainsi le deuxième exercice ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 1 341,51 \$ à M. Sylvain Cloutier correspondant à 55 % du montant de taxes foncières couvrant le deuxième exercice.

22-04-105

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE
5 195,08 \$ À SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS
CONTRE LE FEU (SOPFEU) (TROISIÈME EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 1115, boulevard Industriel se qualifient au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2022 couvrant ainsi le troisième exercice se terminant le 30 septembre 2022 ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 5 195,08 \$ à Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) correspondant à 50 % du montant de taxes foncières couvrant le troisième exercice.

22-04-106

ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le plan de sécurité civile de la municipalité ;

DE NOMMER M. Yan Dupuis, coordonnateur municipal OMU à titre de responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile ;

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

22-04-107

AUTORISATION DE PAIEMENT À ALAIN ALARIE ÉLECTRIQUE POUR LE BRANCHEMENT DU GROUPE ÉLECTROGÈNE À LA STATION DE POMPAGE SANITAIRE - 10 440,43 \$ AVANT TAXES



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 21-12-321 la Ville de Lebel-sur-Quévillon autorisait l'achat d'un groupe électrogène de modèle Caterpillar D200-2 pour la station de pompage sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation doit être faite par un entrepreneur électricien ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Alain Alarie électrique nous a fait parvenir la facture 03182 pour le branchement du groupe électrogène à la station de pompage sanitaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 10 440,43 \$ avant taxes à Alain Alarie électrique pour le branchement du groupe électrogène à la station de pompage sanitaire.

22-04-108

AUTORISATION DE PAIEMENT À HAMSTER - BOUTIQUE DU BUREAU GYVA INC. POUR L'AMEUBLEMENT DES BUREAUX DU GARAGE MUNICIPAL – 19 482 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-12-320 autorisant l'achat d'ameublement pour les bureaux du garage municipal chez Hamster - Boutique du bureau GYVA inc.;

CONSIDÉRANT QUE la livraison complète des meubles a été faite ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hamster - Boutique du bureau GYVA inc. nous a fait parvenir la facture 5110819 pour l'ameublement des bureaux du garage municipal ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 19 482 \$ avant taxes à Hamster - Boutique du bureau GYVA inc. pour l'ameublement des bureaux du garage municipal.

22-04-109

AUTORISATION DE PAIEMENT À SOUS-POSTE TRANSPORT DE VRAC MATAGAMI-QUÉVILLON POUR LES SERVICES DE CAMION POUR LE TRANSPORT DE NEIGE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2022 - 23 462,02 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a recours aux services du Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon pour le transport de la neige sur le territoire ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon nous a fait parvenir la facture 3252 pour les services de camion pour le transport de la neige du 1^{er} au 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 23 462,02 \$ avant taxes à Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon pour les services de camion pour le transport de la neige du 1^{er} au 31 mars 2022.

22-04-110

AUTORISATION DE PAIEMENT À POLAR AIRCRAFT DEICER POUR L'ACHAT D'UN UNITÉ DE DÉGIVRAGE D'AÉRONEFS REMORQUABLE, MODÈLE ARCTIC FOX 2022 – 132 708 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 21-07-197 la Ville de Lebel-sur-Quévillon octroyait le contrat de l'appel d'offres LSQ-2021-03 à Polar Aircraft Deicer pour la fourniture d'un dégivreur de piste au montant de 132 708 \$ avant taxes, incluant transport et formation ;

CONSIDÉRANT QUE la livraison de l'unité de dégivrage d'aéronefs remorquable a été effectuée ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Polar Aircraft Deicer nous a fait parvenir la facture 2116 pour l'achat d'un unité de dégivrage d'aéronefs remorquable, modèle Arctic Fox 2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 132 708 \$ avant taxes à Polar Aircraft Deicer pour l'achat d'un unité de dégivrage d'aéronefs remorquable, modèle Arctic Fox 2022.

22-04-111

OCTROI DU CONTRAT DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX SOUTERRAINES DU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE (LEET) À LA FIRME WSP CANADA INC. POUR 2022 – 17 398 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de WSP Canada Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE cette firme effectue le suivi depuis plusieurs années et que les travaux sont réalisés à notre entière satisfaction ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat du suivi environnemental des eaux souterraines du LEET à la firme WSP Canada Inc. au coût de 17 398 \$ avant taxes pour l'année 2022.

22-04-112

AUTORISATION DE PAIEMENT À VISAGES RÉGIONAUX POUR LES HONORAIRES RELATIFS À L'IMPLANTATION DE LA CAMPAGNE DE L'IMAGE DE MARQUE 2022 - 18 498,44 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville octroyait par la résolution 22-02-060 à la compagnie Visages régionaux le contrat de service pour l'implantation de la campagne de l'image de marque 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE Visages régionaux nous a fait parvenir la facture 14794 (facture 1 de 2) des honoraires relatifs à l'implantation de cette campagne conformément au devis 1099 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 18 498,44 \$ avant taxes à Visages régionaux pour les honoraires relatifs à l'implantation de la campagne de l'image de marque 2022.

22-04-113

AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assouplissement des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19, la Fête nationale sera à nouveau célébrée cette année à Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'occasion, le Service loisirs, culture et vie communautaire désire organiser des activités pour la famille, et plus particulièrement les jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire soutenir ce genre d'initiative ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande d'aide financière à la Société Nationale des Québécois de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec dans le cadre de la Fête nationale ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

22-04-114

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE
MME ROXANNE GENDRON, CONSEILLÈRE AU SIÈGE N° 2**

CONFORMÉMENT à l'article 316 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)*, la greffière dépose à l'attention du conseil, la lettre de démission de Mme Roxanne Gendron, conseillère au siège n° 2 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de Mme Roxanne Gendron à titre de conseillère au siège n°2, effective à compter du 16 mars 2022 et de la remercier pour son implication au sein de la municipalité.

**INSCRIPTION
AVIS DE VACANCE AU SIÈGE N° 2**

CONFORMÉMENT aux articles 333, 335 et 339 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)*, la greffière avise le conseil qu'il y a vacance au siège n° 2 et qu'une élection partielle est obligatoire ;

EN CONSÉQUENCE, la greffière fixe le jour du scrutin au dimanche 5 juin 2022 pour la tenue de l'élection partielle.

22-04-115

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, une résolution doit être prise au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'UTILISER le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

22-04-116

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 321 AYANT POUR TITRE « PROGRAMME DE REVITALISATION – SECTEURS COMMERCIAL ET INDUSTRIEL LÉGER »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme la conseillère Violaine Audet donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 321 intitulé « Programme de revitalisation - Secteurs commercial et industriel léger ».

22-04-117

PROLONGATION DU DÉLAI DE LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE D'UN TERRAIN COMMERCIAL À VIDÉOTRON - 24, PLACE J.E. RIVEST

CONSIDÉRANT QUE la Ville autorisait le 10 novembre 2021 par la résolution 21-11-299 la vente d'un terrain commercial 24, place J.E. Rivest à Vidéotron ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville autorisait le 8 décembre 2021 par la résolution 21-12-328, de prolonger le délai de 45 jours pour procéder à la signature de l'acte de vente ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications au cadastre doivent être apportées et que les opérations de cadastrage et d'enregistrement seront finalisées d'ici les prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE PROLONGER le délai de signature de l'acte de vente du 24, place J.E. Rivest à Vidéotron jusqu'au 30 septembre 2022.

22-04-118

DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR LES UNIONS CIVILES ET LES MARIAGES CIVILS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil peuvent être désignés à titre de célébrant compétent pour les unions civiles et les mariages civils en vertu des articles 366 et 521.2 du Code civil du Québec (RLRQ, c.CCQ-1991) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

DE DEMANDER au Directeur de l'état civil de désigner madame Violaine Audet, conseillère, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au Directeur de l'état civil.

22-04-119

AUTORISATION D'OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICE AU CLUB DE MOTONEIGE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON INC. POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL 2021-2022 D'UN TRONÇON DE LA PISTE CYCLABLE – 6 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon inc. a fait parvenir à la Ville une offre de service pour l'entretien de la piste cyclable pour la saison hivernale 2021-2022, conformément aux ententes antérieures ;

CONSIDÉRANT QUE le Club s'engage à déneiger la multipiste longeant le lac Quévillon, à partir de l'accès de la rue des Ormes jusqu'à la plage et d'en effectuer au besoin le débroussaillage pour permettre aux citoyens d'y pratiquer la marche en nature ou autres activités du genre en toute sécurité ainsi qu'aux motoneigistes d'y circuler à la vitesse permise de 20 km/h ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'OCTROYER au Club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon inc. un contrat de service d'un montant de 6 000 \$ composé de 5 000 \$ pour l'entretien hivernal 2021-2022 d'un tronçon de la piste cyclable et de 1 000 \$ pour le débroussaillage, et ce, aux conditions suivantes :

- Remettre copie des états financiers du Club à la Ville
- Produire un rapport de la fréquence des entretiens

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville le contrat de service avec le Club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon inc. ainsi que tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution ;

QU'un premier versement de 5 400 \$ (90 %) soit remis en début de saison ;

QU'un deuxième versement de 600 \$ (10 %) soit remis après confirmation par le Service des travaux publics qu'aucun dommage n'a été causé aux infrastructures municipales.

22-04-120

REMERCIEMENTS À LA FONDATION LEBEL POUR L'ORGANISATION DE LA SOIRÉE VINS ET FROMAGES 2022

CONSIDÉRANT QUE le 26 mars dernier, les membres de la Fondation Lebel ont organisé une soirée-bénéfice Vins et fromages pour la campagne de financement 2022 ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT le franc succès de la campagne qui a permis d'amasser des fonds qui serviront à optimiser la qualité des soins et des services offerts aux patients du Centre de santé Lebel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements aux membres du comité organisateur de la Fondation Lebel et aux bénévoles pour l'organisation des activités de la soirée Vins et fromages 2022 et pour leur contribution et leur implication au sein de la communauté.

INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de mars 2022.

INSCRIPTION DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de mars 2022.

INSCRIPTION DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2022

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 8 mars 2022.

INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de mars 2022.

INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 1 citoyen présent dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- ✓ Heures de service au comptoir à la Caisse Desjardins
- ✓ Question au sujet d'une éventuelle rencontre entre le conseil et la minière Osisko

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

22-04-121

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 36.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 22-04-99 à 22-04-121 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 14^e jour du mois d'avril 2022.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière